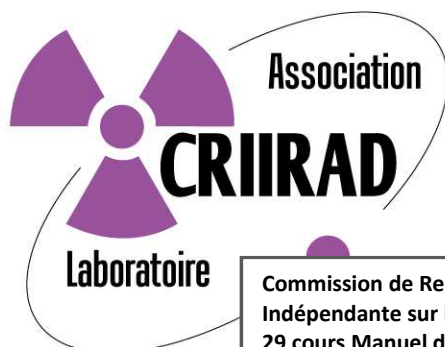




Commission de Recherche et d'Information
Indépendante sur la radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence
Tel. 04 75 41 82 50

Dernière MAJ : 12/08/2014

**CAMPING DU PARC DE GUIBEL
(PIRIAC-SUR-MER - 44)**

Des stériles radioactifs dans un camping !

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Depuis début juillet 2014, la CRIIRAD effectue des démarches pour obtenir la décontamination du **camping du Parc de Guibel**, situé à Piriac-sur-Mer, en Loire-Atlantique. Une partie des allées ont en effet été construites à l'aide des **stériles radioactifs** provenant d'une **mine d'uranium** située à proximité (mine de **PEN AR RAN**).

Le site avait été identifié comme présentant un niveau d'irradiation anormalement élevé lors de **relevés hélicoptérés effectués en septembre 2010 par AREVA**. Il a fallu attendre octobre 2012, soit plus de 2 ans, pour que des vérifications soient effectuées au niveau du sol et encore un an, soit novembre 2013, pour qu'AREVA rédige un **rapport d'intervention** concluant à la nécessité d'intervenir (le seuil imposant la mise en œuvre de travaux de décontamination est en effet largement dépassé). Malgré ce constat, la saison estivale 2014 a commencé sans que rien n'ait changé sur le terrain.

Informée par des correspondants locaux, la **CRIIRAD** a procédé aussitôt à l'analyse des documents AREVA et adressé dès le 9 juillet un **courrier au Préfet de Loire-Atlantique** avec copie à la DREAL et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). L'objectif était d'obtenir des actions immédiates de vérification et de mise en sécurité (enlèvement ou recouvrement des points chauds les plus irradiants) et des engagements sur la décontamination totale du camping dès la fin de la saison.

Début août, devant le silence des autorités, le **Collectif Mines d'Uranium**, qui réunit une quinzaine d'associations réparties sur toute la France, décidait le **6 août** de publier un **communiqué**. Depuis lors, plusieurs médias ont rendu compte, de façon très contrastée, de la situation.

Les **12 et 13 août**, la CRIIRAD a rédigé deux notes d'information complémentaires.

- o **La note du 12 août analyse un courrier** que l'ASN adresse à **AREVA**, courrier trouvé le 11 août sur le site <http://www.asn.fr>, et qui rend compte d'une **inspection effectuée le 17 juillet** sur le camping conjointement avec la DREAL ;
- o **la note du 13 août répond aux déclarations d'un représentant d'AREVA** publiées par le quotidien Ouest-France dans un article intitulé « *« Les vacanciers de Piriac ne sont pas en danger »* ».

Tous ces documents sont accessibles en ligne sur le site de la CRIIRAD.